

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N° 2024-106

Nos réf : SR/HT/HG

**La Maire de la Commune de Bavans,****Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,****Vu le Code de la Voirie Routière,****Vu le Code de la Route, article R.411-26,****Vu le Code Pénal, article R. 610-5,****Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et les textes subséquents le modifiant et le complétant,****Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.****ARRÊTONS****Article 1 : L'entreprise EIMI-ELEC, mandatée par ENEDIS, interviendra pour des travaux de raccordement électrique de l'espace de renaturation situé rue de la Berge.****Article 2 : Pendant la durée des travaux programmés pour une durée de 2 semaines, du 17/12/2024 au 31/12/2024, l'entreprise EIMI-ELEC est autorisée à occuper le domaine public communal (notamment la voirie) et la circulation sera adaptée en fonction des besoins de leur intervention (circulation alternée, rétrécissement de chaussée avec priorisation...).****Article 3 : L'entreprise balisera la zone de chantier durant les travaux à l'aide de panneaux annonceurs de chantier provisoire, de cônes de signalisations et par tout autre moyen d'indication, et ce conformément à la réglementation en vigueur sur la signalisation provisoire en cas de travaux en agglomération. La circulation des piétons devra être aménagée afin d'assurer leur sécurité par tous les moyens nécessaires. Le nettoyage de la chaussée sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire****Article 4 : Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.****Article 5 : Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, le responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.**

Bavans, le 16 décembre 2024

Madame la Maire  
Sophie RADREAUNotifié à l'intéressé le : 16 décembre 2024  
Publié sur site internet le : 16 décembre 2024Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS  
Tél. 03 81 96 26 21E-mail : [mairie.bavans@bavans.fr](mailto:mairie.bavans@bavans.fr) – site internet : [www.bavans.fr](http://www.bavans.fr)